

NUMÉRIQUE

La TVA, le prix unique et les œuvres orphelines

A l'issue d'une table ronde lors du salon « Demain le livre », qui s'est tenu à Paris les 9 et 10 mars dernier, François Nawrocki, chargé de mission à l'économie numérique au Centre national du livre, précise pour *Livres Hebdo* quelques points de son intervention.

♥♥ **TVA** : c'est une question qui doit être traitée au niveau européen, et qui pourrait avancer à partir du second semestre de l'année, lorsque l'Espagne occupera la présidence de l'Union. Elle a pris l'initiative d'appliquer un taux réduit au livre numérique, contre les règles communautaires actuelles. La France veut également obtenir le droit de décider unilatéralement du taux de TVA pour le livre numérique, conformément au souhait exprimé par le président de la République.

Prix unique : il faudra probablement une loi sur le prix unique du livre numérique, mais c'est un sujet complexe, qui ne doit pas être traité dans la précipitation. Il n'y a pas d'urgence absolue à légiférer pour le moment alors que le marché est encore émergent, comme le souligne l'avis de l'Autorité de la concurrence. De manière transitoire, les contrats de mandat permettront aux éditeurs de garder le contrôle des conditions commerciales de vente de leurs livres numériques, et les entrepôts numériques de distribution leur en garantiront les moyens techniques.

Œuvres orphelines et épuisées : l'enjeu sur ces ouvrages n'est pas tant commercial, puisque le potentiel de ces ouvrages (sauf exceptions) est probablement faible, que politique et stratégique, car leur exploitation numérique peut permettre à des acteurs tels que Google d'offrir la plus grande somme de résultats aux recherches. Il ne faut pas que l'on aboutisse à une situation où les œuvres orphelines et les œuvres épuisées, parce que mieux référencées et favorisées par un moteur de recherche, se retrouvent mieux mises en valeur que les œuvres encore exploitées par les éditeurs. ♥♥